

Rencontres avec les députés

M. Didier Le Gac, député 3ème circonscription du Finistère

M. Frédéric Descroizaille, député 1ère circonscription du Val de Marne

Brest, le 20 mars 2023



BRETAGNE 

BIEN NOURRIR LES HOMMES

EST LA PLUS ESSENTIELLE
DES MISSIONS DANS LE MONDE.
C'EST LA NÔTRE ET NOUS EN SOMMES FIER.



EUREDEN
LA TERRE NOUS RÉUNIT

EUREDEN EN BREF

UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT

3^e
GROUPE AGROALIMENTAIRE
COOPÉRATIF POLYVALENT
EN FRANCE

50
SITES DE PRODUCTION

218
MAGASINS

UN RAYONNEMENT



3 USINES
EN ESPAGNE



INTERNATIONAL

1 USINE
EN HONGRIE

1/4 DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES
COMMERCIALISÉS À L'EXPORT

UN GROUPE SOLIDE



3,1 milliards
d'€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES*

94,8 millions
d'€
D'EBITDA*

*CA et Ebitda combinés
12 mois au 30/06/2021



EUREDEN EN BREF

Des femmes et des hommes au service d'une ambition collective



CHIFFRES CLÉS



50

SITES DE PRODUCTION



218

MAGASINS



19 500

AGRICULTEURS COOPÉRATEURS



8 500

COLLABORATEURS



3,1

MILLIARDS D'€ DE CA

NOS ACTIVITÉS



NOTRE PERFORMANCE REPOSE SUR L'ENGAGEMENT DE **NOS 6 BRANCHES** D'ACTIVITÉ ORGANISÉES AUTOUR DE LA **COOPÉRATIVE**.

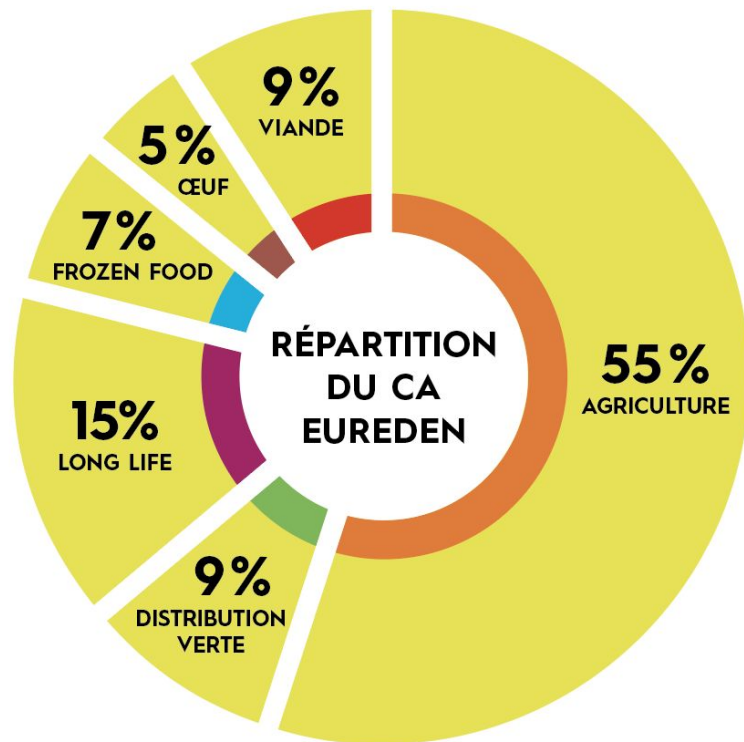
Notre Groupe est un acteur de référence ancré sur son territoire historique, avec des **centres de décision en Bretagne**. Nous disposons également de plusieurs sites **en France**, en Hongrie et en Espagne afin de répondre au mieux aux besoins de nos clients **en France et à l'international**.

NOS DONNÉES FINANCIÈRES

**3,1 milliards
d'€**
DE CHIFFRE D'AFFAIRES*

*CHIFFRE D'AFFAIRES COMBINÉ AU 30/06/2021

Le chiffre d'affaires se **répartit équitablement**
entre nos activités amont, aval et de
distribution.



NOS MARQUES



BIEN MANGER

#BIENNOURRIR

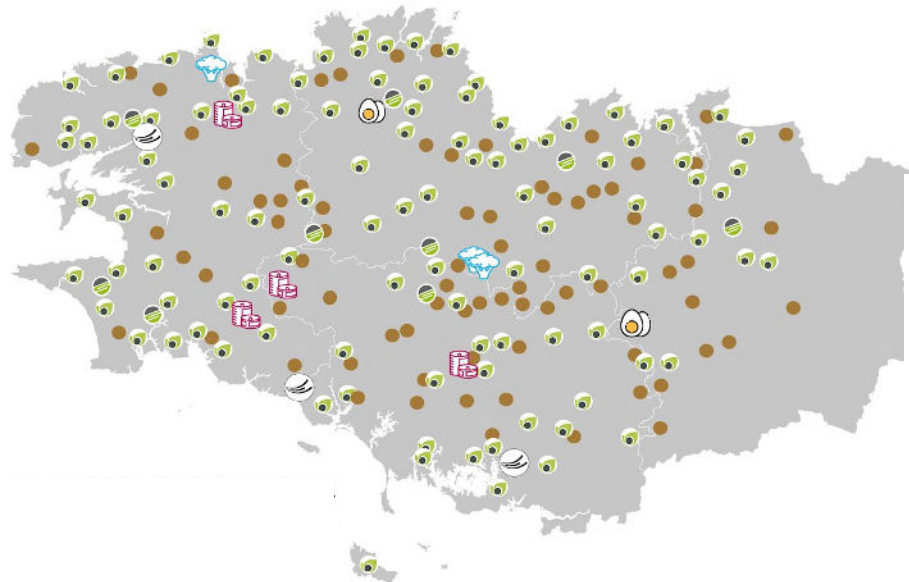
#BIENÉLEVER/CULTIVER



#BIENTRANSFORMER

#BIENVIVRE

NOS

IMPLANTATIONS



 Légumes appertisés
 Plats cuisinés

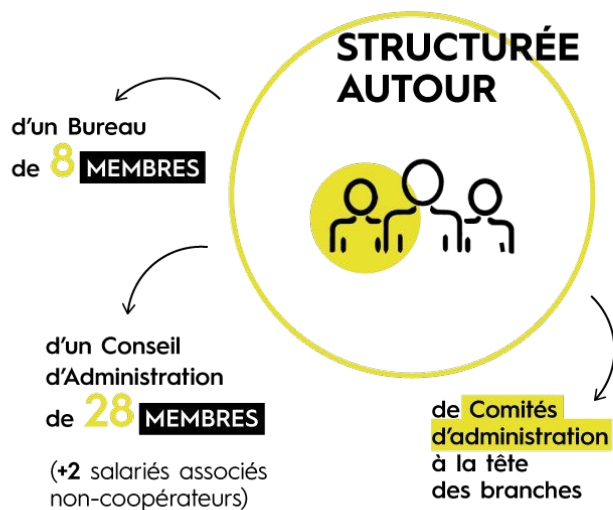

EUREDEN
LONG LIFE

Ancrage **breton**,
rayonnement
à l'**international**

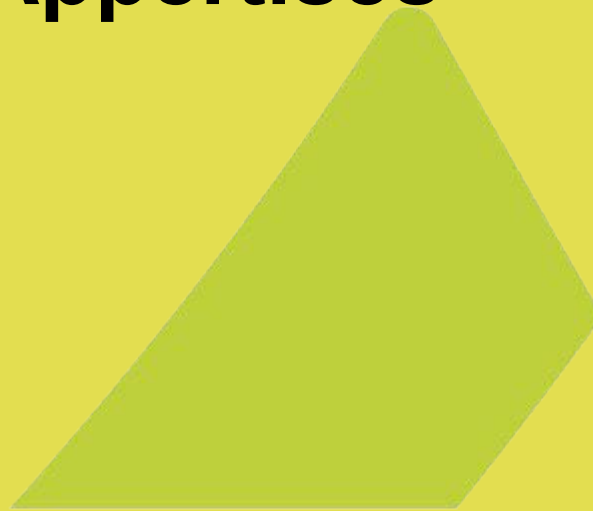




UNE COOPÉRATIVE QUI APPARTIENT À SES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES



Notre activité Légumes Appertisés



EUREDEN LONG LIFE EN CHIFFRES :



1^{er} du marché en France avec **8%** de pdm vol.



480.000 **T** Boîtes vendues dans le Monde

495 M€ Chiffre d'Affaires **67%** Volumes en MDD

1.500 collaborateurs dans le Monde

8

sites de production dont 2 à l'étranger

220

Collaborateurs à l'étranger

1.600

producteurs de légumes dont 1.300 en Bretagne, 150 en Centre Val de Loire, 150 dans le Sud Ouest



VOLUME BIO
8.000 TONNES



381

Exploitations en agro écologie : 308 CEE2+ et 73 CEE3



Légumes Appertisés d'aucy France :

Volume

244 KT

Chiffre
d'affaires

225 M€

800 personnes



Co-leader en MN (8,2% vol.)



Leader en MDD (36,4% vol.)

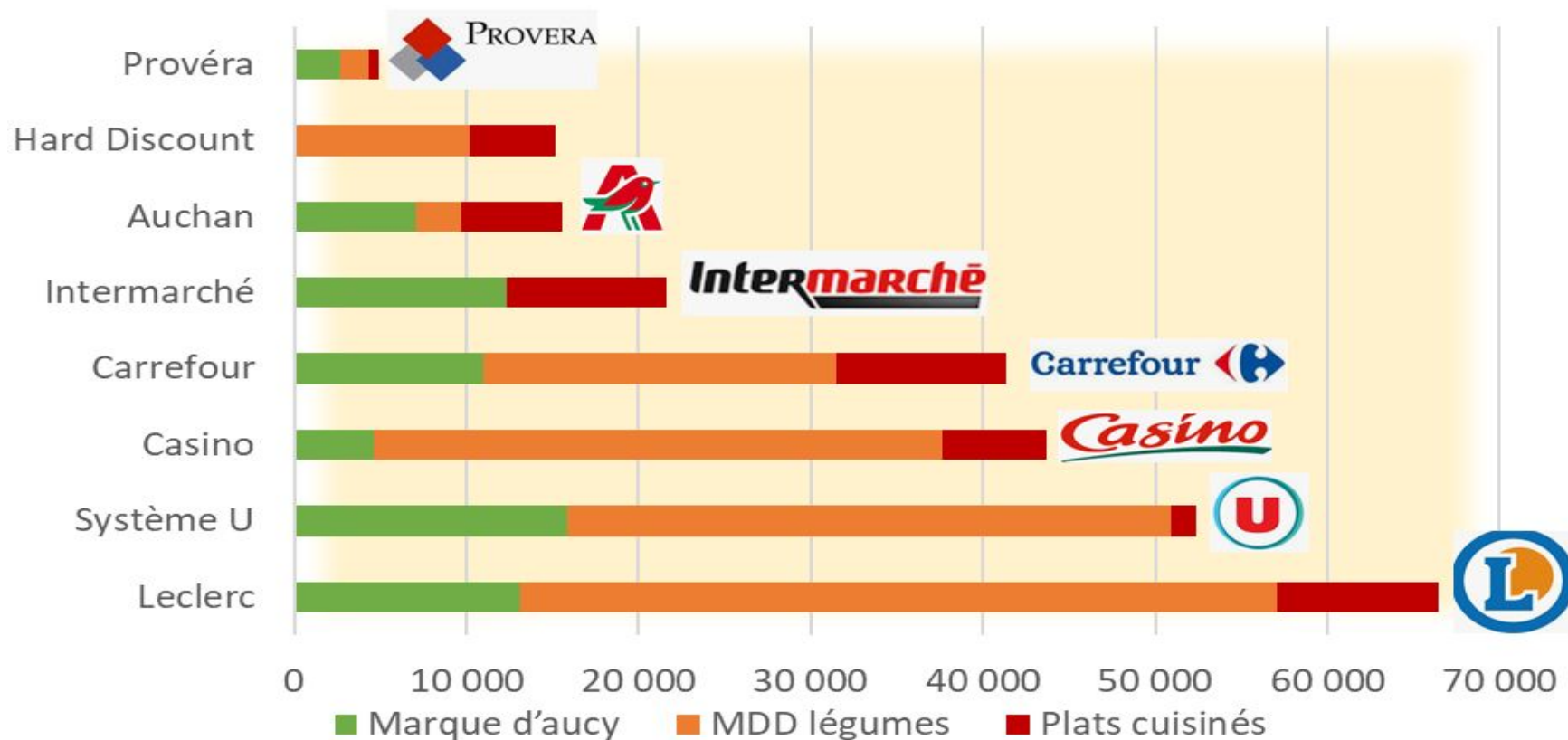
9 000 ha Eureden
2 300 ha ADPLC
4 000 ha Terres du Sud

dont 10% en Bio (vs 5% moy. Fce)
1 360 ha Eureden
1 000 ha partenariats ext. exclusifs

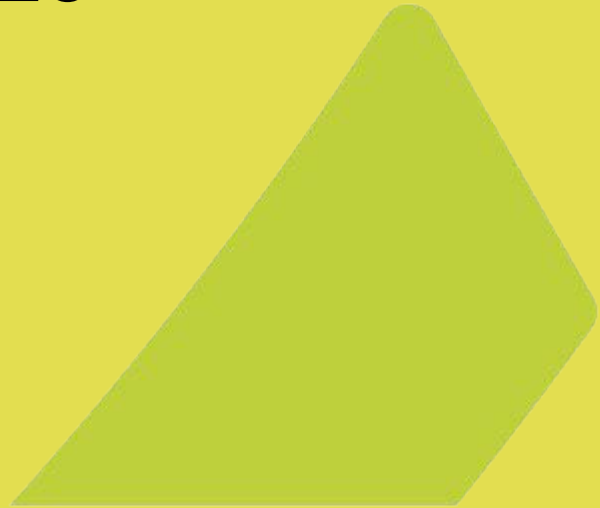
5 sites de fabrication
dont 3 en Bretagne

Greenyard comme
sous-traitant en surgelés

Nos principaux clients GMS en France



Nos enjeux de filière 22-23



Nos enjeux de filière 22-23

Campagnes 22 & 23 très déficitaires : aléas climatiques, sécheresse 2022, baisse des surfaces, concurrence céréales ...

Volumes disponibles en forte baisse tant en MDD qu'en MN : -62.000T vs programme de fabrication 22

Hausses très importantes et non absorbables de nos coûts de production : légumes, emballages, énergie, main d'oeuvre, transport et stockage

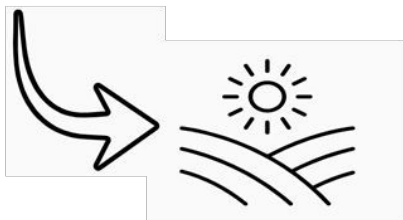
Campagne 2022 très fortement impactée par des conditions catastrophiques



Une sécheresse historique sur régions manquant déjà d'eau

Des contraintes / irrigation (interdictions préfectorales)

Des cultures moins protégées donc des rendements qui baissent
(baisse utilisation produits phyto)



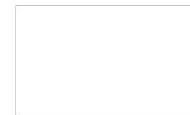
Campagne Pois / Pois carottes : - **15% volumes attendus**

Campagne Haricots/Haricots beurre : - **40%**

Campagne Flageolets : - **45%**

Campagne Maïs : - **70% sur le standard (-90% en Hongrie),
-35% sur le supersweet (- 50% en Hongrie)**

=> Nécessité de compter sur les fabrications 22 et les futures fabrications 23 pour couvrir tous les besoins contractuels



Les 2 dernières campagnes Haricots illustrent les défis structurels pour la culture de légumes de plein champ

Parcelle HV "normale"



Parcelle HV 2021 : mouche du semis



Parcelle HV 2022 : sécheresse & canicule



Equation économique 22-23

2022 : 1ère vague d'inflation des coûts +41,2 M€ (soit +24,6%) avant réalisation de la campagne :

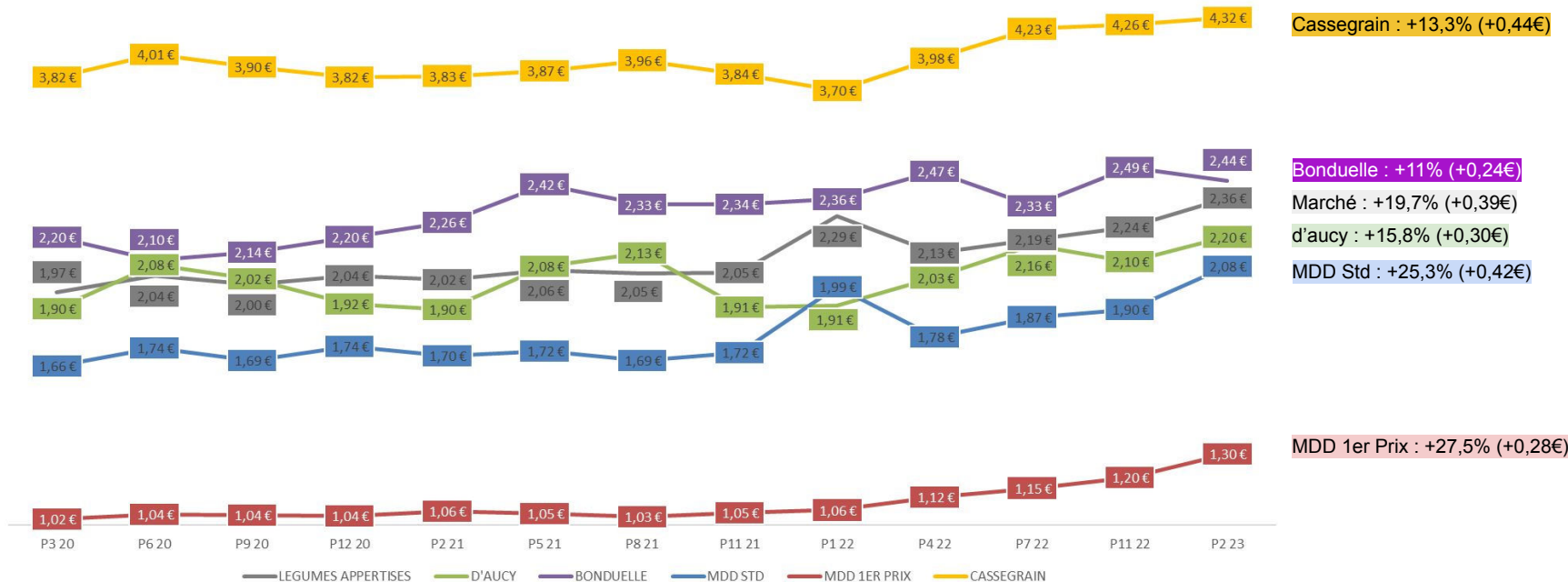
- +12% sur la MP Agricole
- +49% sur les Emballages (boîtes et bocaux)
- +30% sur les Coûts Industriels (dont énergie)

Répercussion dans les négos GMS de ces hausses de coûts :

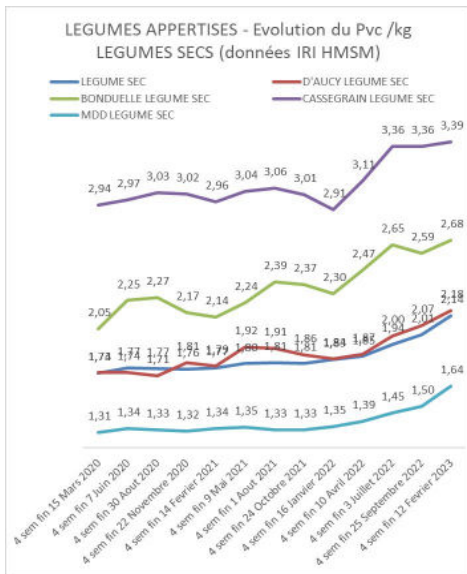
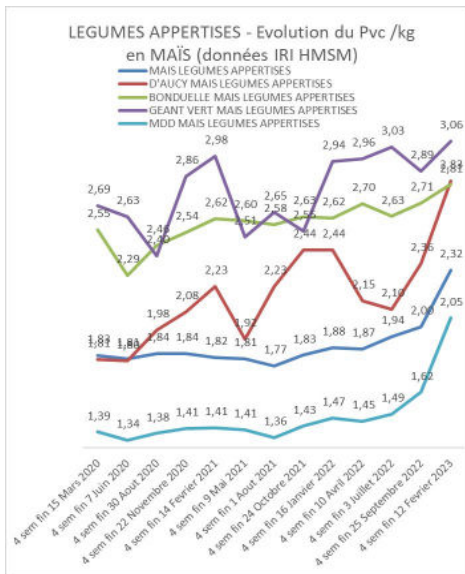
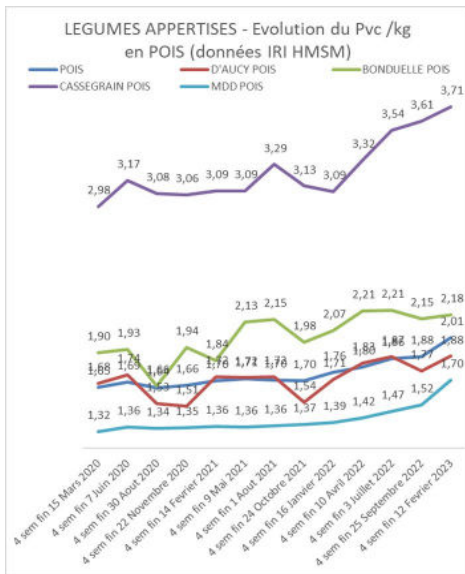
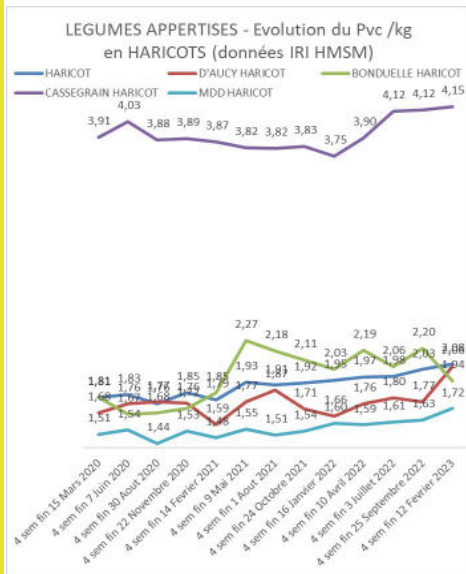
- totale en MDD dans les contrats oct. 22 à sept. 23
- partielle en MN = MPA + Emballages seulement dans les contrats mars 22 à fév. 23

Une augmentation de 39 cts en moyenne depuis 3 ans des pvc des conserves de légumes.

Evolution des PVC à 3 ans (€/kg)



Evolution des PVC sur 3 ans (*back-up* Famille légumes)



Equation économique 23-24

2023 : 2ème vague d'inflation des coûts +27,6 M€ (soit +14,5%) :

- +25% sur la MPA pour assurer les surfaces vs coûts de production agricole (engrais, semences, gasoil, électricité) et concurrence des céréales
- +14,1M€ sur les Coûts Industriels (dont énergie)

Plus les effets de la campagne 22 catastrophique qui a généré des surcoûts additionnels (chute des rendements) et la remontée des taux d'intérêt 23 qui entraîne la hausse des frais financiers :

- surcoûts sécheresse +6,2 M€
- frais financiers +4,1 M€

Négociations à venir sur la répercussion de ces impacts :

- en MDD pour les contrats oct. 23 à sept. 24
- en MN pour les contrats jan. 24 à déc. 24

Lois EGALIM 1 - 2 - 3



Loi EGALIM 2 - Besson Moreau

Nous avons en 2022 et 2023 mis en application les dispositifs de la loi Besson Moreau de la façon suivante :

Pour les MN :

- Mise en place dans les CGV des clauses de révisions automatique et de renégociation
- Option 3 avec certification de la non négociabilité de la MPA par un tiers indépendants (CAC)
- Attestation amont sur la MPA pour les négociations 2023

Pour les contrats MDD :

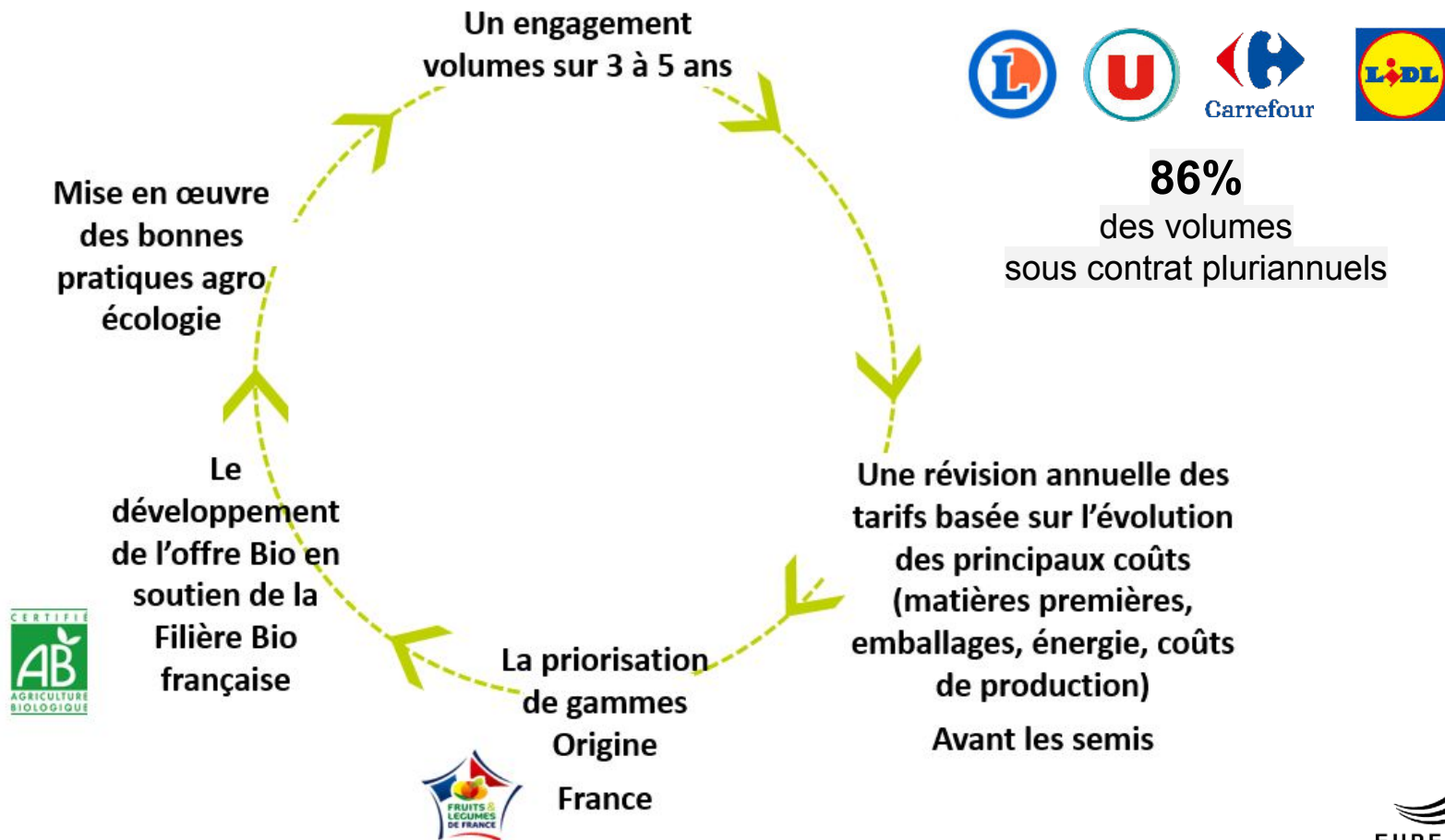
- Mise en place dans les CGP des clauses de révisions automatique et de renégociation

Loi EGALIM 2 - Besson Moreau

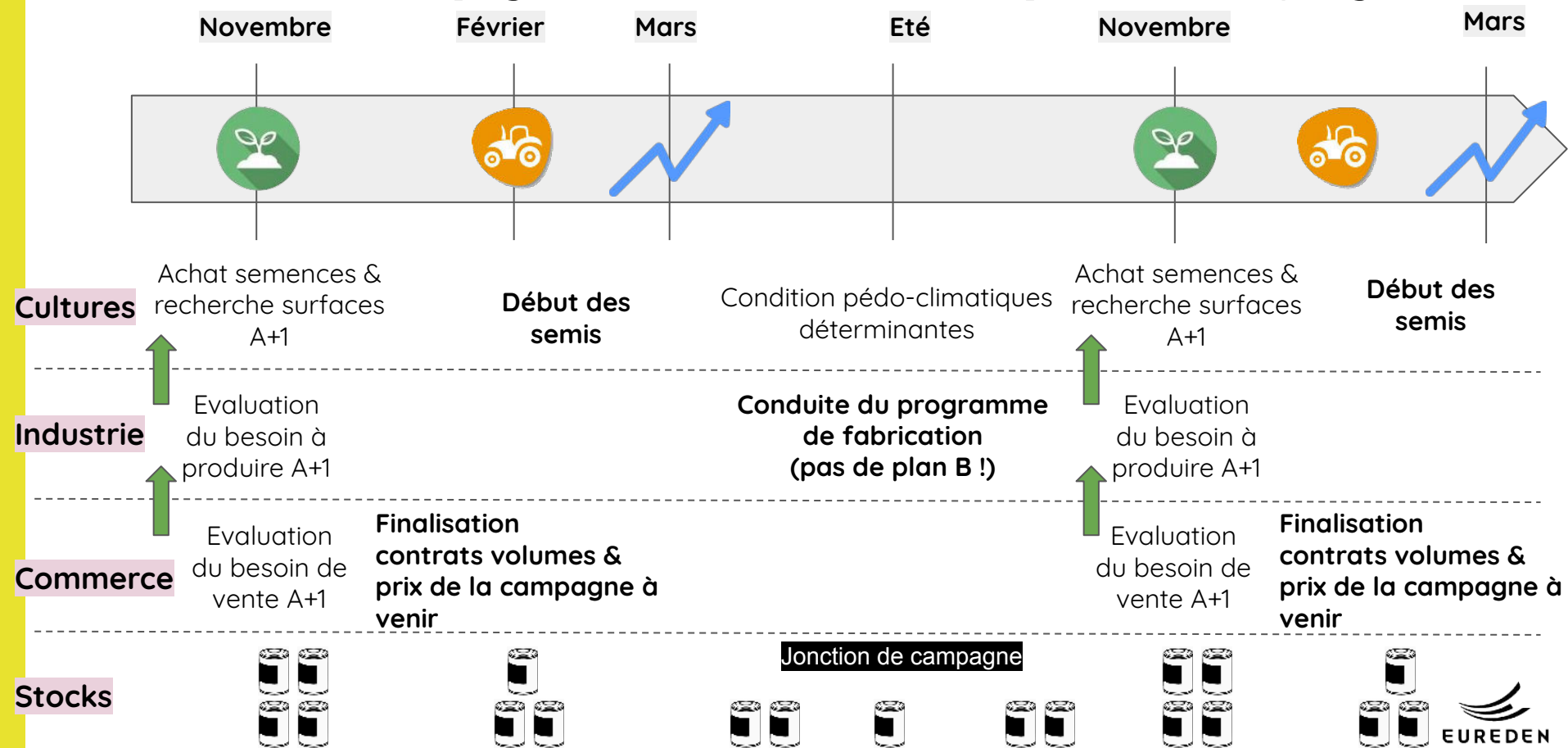
Pour la MDD, le passage en **contractualisation pluriannuelle** avec nos 4 principaux clients s'est traduit dans les faits (depuis 2018 pour certains et par la suite pour d'autres) par un fonctionnement en ligne avec l'esprit des lois Egalim 1 & 2

Pour la MN, nous mettons en oeuvre de la même manière et pour la 1ère fois, un tel **contrat pluriannuel et tripartite avec Leclerc** pour une durée de **4 ans** (2023 à 2026)

Contrats pluriannuels MDD avec 4 clients



Étapes-clés de contractualisation amont/aval : anticipation de toute la filière [agro./indus./commerce] sur 2 campagnes



*En tant qu'ETI française et groupe agroalimentaire coopératif,
adhérente de la Coopération Agricole, Adepale, Ilec,*

nous soutenons les dispositions de la PPL

*qui - à nos yeux - permettent de compléter
de façon équilibrée les dispositifs des loi EGALIM 1 & 2*

PPL Descrozaille - *notre position quant à ses dispositifs*

- ✓ Maintien des dispositifs Egalim 1 (encadrement des promotions et SRP majoré) pendant une période de 3 ans supplémentaires => *nécessité de ne pas perturber les équilibres économiques récents mais aussi besoin de faire un bilan des effets macroéconomiques avant de statuer pour après 2026*
- ✓ Maintien de la date butoir => *si possible avancée au 1er février pour démarrer les plans d'affaires plus tôt*
- ✓ Applicabilité des lois françaises aux accords négociés par les centrales internationales => *même si nous n'avons plus aucun de ce type d'accord, c'est indispensable pour éviter les systèmes de contournement législatif*
- ✓ Attestation (dans le cadre de l'option 3 de transparence) de communication au distributeur du prix payé à l'amont => *nécessaire pour pouvoir attester de la non négociation en aval de la MPA*
- ✓ Possibilité pour le fournisseur de stopper les livraisons après le 1er mars en cas d'absence d'accord => *rééquilibre le risque de faire traîner les négociations au profit du distributeur, sachant que la non livraison est dommageable pour les 2 parties et à fortiori pour l'industriel (... pas l'arme atomique !)*
- ✓ Non négociabilité de la part de la MPA pour la MDD => *même logique que pour la MN*
- ✓ Plafonnement des pénalités logistiques à 2% de la valeur de la ligne de produits commandés => *nécessaire pour éviter les abus visés par la loi Besson Moreau mais non appliquée dans les faits*



EUREDEN
LA TERRE NOUS RÉUNIT



Merci de votre attention
et de votre collaboration